

## SÉANCE DU 22 mars 2016

Le vingt-deux du mois de mars deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle située à proximité de la rue Boire Maupoint compte tenu d'une panne de chauffage à la mairie et conformément à la délibération prise le 2 février 2016, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

**Étaient présents** : Laurent NIVELLE, Maire, Jean-Michel HUCHET 1<sup>er</sup> adjoint, Martine FOUQUET 2<sup>ème</sup> adjointe, DEROUET Stéphane 3<sup>ème</sup> adjoint, Nadège ROULLEAU, Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Kévin MASSE, Cécile SAULEAU, Brigitte SMITH, Sylvaine ECHARDOUR, Marie-José BRIERE, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, CHUDEAU Anthony,

Était absent excusé : Philippe LAVA qui donne pouvoir à Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Anthony CHUDEAU (arrivé à 20h36) n'a pas participé au vote sur les subventions.

**Secrétaire de séance** : Jean-Noël NIVELLE

### Vote des subventions pour 2016

Le Conseil municipal valide la proposition faite par la commission en charge de l'étude des demandes de subventions.

Le montant total des subventions pour l'année 2016 s'élève à 10 487,90 euros. Un courrier sera envoyé à chaque association pour les informer.

Présents : 13                    POUR 14  
Pouvoir : 1                    CONTRE 0

### Amortissement des frais d'études

Le Conseil municipal valide la durée d'amortissement des frais d'étude sur 5 ans

Madame LEHEC Cécile trésorier de longué nous présente le compte de gestion 2015 qui s'arrête comme suit

- Dépenses d'investissement	989 464,19
- Recettes d'investissement	856 451,67 soit un déficit de 133 012,52
- Dépenses de fonctionnement	715 906,72
- Recettes de fonctionnement	929 025,68 soit un excédent de 213 118,96

Compte tenu des résultats de clôture en 2015, des résultats de l'année N, il en ressort un résultat de clôture excédentaire en investissement de 56 386,41 euros et 263 611,02 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, approuve à 15 voix POUR le compte de gestion 2015 du comptable

### Approbation du compte administratif de l'année 2015

Monsieur NIVELLE Laurent présente le compte administratif qui se présente comme suit et conforme au compte de gestion:

- Dépenses d'investissement	989 464,19
- Recettes d'investissement	856 451,67 soit un déficit de 133 012,52
- Dépenses de fonctionnement	715 906,72
- Recettes de fonctionnement	929 025,68 soit un excédent de 213 118,96

Monsieur le Maire étant sorti de la salle pour le vote, Monsieur HUCHET Jean-Michel prenant la Présidence.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2016 à 14 voix POUR

## **Affectation du résultat 2015**

Au vu du projet budgétaire 2016 il est proposé de ne rien affecté au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporté l'excédent de fonctionnement 2015 en recettes de fonctionnement.

L'équilibre budgétaire 2016 se faisant par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 021 et 023)

### **Vote des 3 taxes**

Le Maire rappelle les taux sur saint clément à savoir : Taxe d'habitation 15,21 %, taxe foncière (bâti) 22,46%, taxe foncière (non bâti) 40,48%

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour l'année 2016.

### **Vote du budget primitif 2016**

Le maire présente le budget 2016 comme suit :

1 155 743,02 en fonctionnement et 926 043,72 en investissement

### **Point divers**

Madame LEHEC précise que des logements sont déclarés vacants dont une vingtaine serait potentiellement taxable. Monsieur NIVELLE rappelle que les possibilités de construire se sont largement minimisées depuis la mise en place de la ZDE et que le seul moyen d'attirer l'attention est d'inciter les propriétaires de logement vacants à les louer ou à les vendre. Le conseil devra délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre s'il souhaite fiscaliser les logements vacants.

### **Questions diverses**

- Vélo vintage le 19 juin : une convention est signée avec le comité équestre pour l'organisation de cette journée. La commune doit prévoir des bénévoles (une quarantaine au moins pour accueillir les 1300 à 1500 cyclistes) qui passeront dans notre village le dimanche 19 vers 12h00. Il reste à trouver un véhicule frigorifique permettant de mettre boissons et encas au frais.
- Dans le cadre du projet de fusion des 4 EPCI du grand saumurois, des groupes de travail doivent se former sur des thématiques : économie, tourisme, agriculture ; aménagement du territoire, urbanisme... ; numérique... ; gens du voyage ; déchets ménagers ; voirie ; action sociale.....

Chaque EPCI doit choisir 4 représentants par groupe de travail + 1 technicien et il est proposé de manière à ce que tout le territoire soit représenté que 3 pôles soient déterminés :

- Pôle centre (longué-jumelles, st philbert, blou la landes chasles)
- Pôle ligérien (st clement, st martin, les rosiers)
- Pôle Est : Vernantes, vernoil, courléon, mouliherne)

Que chaque vice-président en charge du domaine soit dans le groupe de travail.

Le principe sera validé en conseil communautaire jeudi 24 mars.

- Challenge intercommunal Loire Longué : Fabrice VANNIER et Anthony CHUDEAU

Fin de la réunion 22h40

**Le Maire,**

**Laurent NIVELLE**